

# APPEL à CANDIDATURE 2026

## Zoom photo en Couserans



### Programme d'expositions photographiques au Château de Seix



## 1. Le Contexte

Le Zoom Photo est un programme d'expositions sur l'ensemble du Couserans, dans les médiathèques, au Château de Seix et dans le Bus – espace culturel et en lien avec le Lum Festival. Il est initié par l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle en Couserans et coordonné par l'association Autres directions et le Pôle Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

### **Il se développera en 2026 selon plusieurs axes :**

- Dans les médiathèques : valorisation et accompagnement de photographes ariégeois (ou « liés » à l'Ariège).
- Au Château de Seix : valorisation du travail de photographes émergents de la région Occitanie.
- Dans Le Bus – espace culturel mobile : valorisation du ou de la photographe associé(e) à la programmation annuelle de l'association Autres directions.
- A Seix, lors du Lum Festival, qui rassemblera des expositions, des performances musicales et artistiques, des rencontres professionnelles et des actions d'éducation à l'image et qui permettra de mettre en avant les photographes sélectionnés dans le cadre du présent appel à candidature, au travers de leur exposition au Château de Seix.

## 2. L'appel à candidature et le programme d'expositions

**Cet appel à candidature porte sur le deuxième axe**, dont l'objectif est de soutenir chaque année deux photographes de la région Occitanie, en leur permettant d'exposer au Château de Seix et dans le cadre du Lum Festival.

### **Cette programmation au Château répond aux objectifs suivants :**

- Valorisation de la création photographique émergente de la région Occitanie.
- Attractivité de zone de montagne telle que le Couserans, grâce à une programmation territoriale professionnelle dans le domaine de la photographie.
- Interaction avec les habitants et habitantes, dans le cadre du Lum festival et/ou d'ateliers photographiques avec des publics.

### **Ce programme se décline en deux possibilités d'exposition dans deux salles du Château de Seix.**

Depuis 2018, le service culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et l'association Autres directions, ont déployé, au Château de Seix, une mission de soutien à la création photographique émergente, au travers d'une programmation d'expositions et de résidences. Un étage du Château a ainsi été dédié à la création visuelle actuelle, en dialogue avec la valorisation des pratiques patrimoniales du territoire. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la programmation de territoire Zoom photo en Couserans co-portée par différents partenaires culturels au sein de l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle en Couserans et se déroule à présent chaque année sous la forme d'un « Printemps de la photo », sur les mois d'avril-mai-juin. Il s'agit de créer une dynamique

photographique concentrée sur un temps fort, en lien avec les programmes d'action portés par les acteurs culturels du territoire et notamment avec le Lum Festival.

**En réponse à cet appel à candidature, 2 photographes seront donc sélectionnés** pour montrer leur travail dans un des salles d'expositions et participer soit à une rencontre publique avec les habitants et habitantes, soit à des ateliers avec un groupe d'habitants et habitantes, dans le cadre du Lum Festival.

**Ces deux expositions entreront donc pleinement dans la programmation du Lum Festival.** Il est demandé aux photographes sélectionné(e)s de se rendre disponible pour participer à cet évènement qui se déroulera du 14 au 17 mai 2026.

### **3. La thématique : « Zones de confluence »**

« **Faire ensemble et être en lien** » sera le leitmotiv de la programmation de territoire Zoom photo sur trois ans, de 2024 à 2026, pas seulement pour les expositions en médiathèque et au Château mais aussi dans le cadre de la programmation du Bus – espace culturel et celle du Lum Festival. A travers ce fil conducteur, l'objectif est d'impulser une dynamique culturelle, sociale et environnementale au sein de cette programmation mais aussi plus largement pour le territoire.

**« Zones de confluence » est donc l'intitulé qui illustrera en 2026 cette dynamique.**

Plus précisément, il s'agit de porter une attention particulière à l'idée de « croisements », comme autant d'endroits dans lesquels les humains - et le vivant en général - ne peuvent faire autrement que de se rencontrer. Là où nous ne pouvons qu'être en lien et faire ensemble. Il s'agit d'explorer ces zones d'intersection, dans ce qu'elles engagent de tensions et de mouvements, de confrontations et de conciliations.

**Le travail, le vivant et les écosystèmes, les questions de genres, dans nos sociétés contemporaines, sont, à titre d'exemple, des axes qui peuvent illustrer cette thématique** et à partir desquels il est proposé aux photographes de candidater, sans pour autant exclure d'autres fils conducteurs, qui auraient toute leur pertinence à s'inscrire dans cette dynamique « Zones de confluence ».

**Les projets sélectionnés en priorité seront ceux qui s'inscriront de manière singulière dans cette ligne artistique et thématique**, qui est donc à appréhender dans son sens le plus large, englobant tout autant les pratiques documentaires que plus plasticiennes, à partir du moment où elles affirment une démarche artistique.

### **4. La candidature**

**Peuvent participer, tout/toute photographe confirmé(e), résidant en région Occitanie.**

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique (portfolio) présentant la production du ou de la photographe

dans son ensemble (travail réalisé ou en cours).

- Une ou deux séries photographiques répondant à la thématique « Zones de confluence ». NB : ces séries ne doivent pas dépasser 30 images maximum chacune et sont à transmettre soit sous forme de portfolio pdf, soit en JPEG sous forme d'envoi Wetransfer en portant une attention au poids des images adapté à une transmission internet.
- Une courte note d'intention d'une page A4 recto grand maximum, décrivant la proposition d'exposition et incluant une présentation de la/les séries photographiques proposées ainsi que les données techniques (formats, supports, etc).
- 2 visuels en HD qui serviront à la communication des expositions, dont un qui sera destiné à une affiche A3 au format vertical 30x40cm.

**NB : Le respect de ces éléments de candidature est obligatoire, afin de faciliter la lecture du travail de chaque photographe et la sélection des dossiers.**

**NB : La candidature attendue ne nécessite pas forcément pour le ou la photographe de produire une nouvelle série d'images spécifiquement pour cet appel à projet. Les séries déjà réalisées par le/la photographe sont privilégiées au vu de l'absence de budget de production. Le caractère nouveau ou ancien de la production présentée, n'étant pas un critère qui influencera le comité de sélection.**

**NB : L'équipe du Zoom photo réalise la communication pour l'ensemble du programme, ainsi qu'une affiche qui ne pourra être personnalisée. C'est pourquoi l'envoi en HD de 2 visuels de communication dont 1 au moins au format vertical 30x40 est très important pour faciliter la démarche graphique et répondre au mieux aux exigences de communication de tous. Dans le dépliant, un visuel en format « vignette » sera accompagné du titre et d'un extrait d'un court texte présentant la série.**

**L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le 22 février inclus, uniquement par mail, à l'adresse suivante : [culture.patrimoine@couserans-pyrenees.fr](mailto:culture.patrimoine@couserans-pyrenees.fr)  
Et en copie à l'adresse suivante : [direction@lebus-espaceculturel.fr](mailto:direction@lebus-espaceculturel.fr)  
Spécifier dans l'objet : *Appel à candidature Zoom Photo / Château de Seix***

## 5. Livrables attendus et financement

Chaque photographe devra présenter une ou deux séries répondant au fil conducteur « Zones de confluences ». Le jury décidera pour quelle salle d'exposition, il le sélectionne, mais les photographes peuvent d'ores et déjà orienter leur proposition en fonction des données techniques suivantes des deux espaces (cf : plan des salles en annexe) :

> Grande salle : 18 mètres linéaires

> Deux petites salles : 30 mètres linéaires

**Nb : Ces salles permettent notamment d'accueillir des grands formats.**

**Sera attribué à chaque photographe un honoraire de droits d'exposition de 500€.** Les coûts de production éventuels des images sont à la charge du ou de la photographe. Par ailleurs, si celui ou celle-ci en fait la demande, au lieu de bénéficier d'un honoraire d'exposition, l'organisateur peut prendre en charge directement ces coûts de production, pour un montant ne dépassant pas les 500€.

## 6. Droit d'auteur

En accord avec le code de la propriété intellectuelle (article L111-1), les tirages appartiennent au photographe à qui ils sont restitués en fin d'exposition. Aussi pour donner un cadre juridique au projet, **un contrat de cession de droits de représentation sera signé entre photographe et organisateur.**

## 7. Diffusion

Les expositions se dérouleront au Château de Seix pour une durée d'environ 2 mois, du 18 avril au 7 juin.

**Le programme d'exposition du Zoom photographique s'inscrira donc aussi dans le cadre de la programmation du Lum Festival qui se tiendra du 14 au 17 mai 2026.**

## 8. Engagements des parties prenantes

**Les photographes s'engagent** à mettre à disposition la série d'images exposée selon le calendrier déterminé et à réaliser le montage de l'exposition avec un agent de la Communauté de Communes. Ils s'engagent aussi à se rendre disponible lors du Lum Festival et à mener une rencontre avec le public.

**Le Château de Seix s'engage** à mettre à disposition ses lieux et son personnel pour accueillir l'exposition et le ou la photographe et l'accompagner dans le montage de l'exposition, la communication et la présentation aux publics ainsi que d'organiser un programme de rencontres, médiations et/ou d'actions culturelles, en lien avec l'exposition et le ou la photographe. Elle prend en charge si besoin le transport de l'exposition en région Occitanie (si le ou la photographe ne peut la rapatrier par ses propres moyens).

**L'association Autres directions s'engage** à rémunérer les photographes (sur présentation de facture), ainsi qu'à garantir le bon fonctionnement général du programme. Elle est aussi référente en matière de besoin d'accompagnement des photographes sur le plan professionnel, autant d'un point de vue artistique qu'administratif.

## 8. Sélection

**Un comité de sélection analysera les candidatures.** Il sera composé :

- du Vice-Président de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées en charge

- de la Culture
- de la directrice du Pôle Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et de la responsable du Château de Seix.
  - de la responsable de l'Association Autres directions.
  - d'un membre du réseau de lecture publique du Couserans.
  - de membres du comité de programmation du Lum Festival.
  - ainsi que d'un ou une photographe professionnel(le) invité(e) dans le cadre de la saison 2026.

#### **L'analyse des candidatures se fera sur la base des critères suivants :**

- Lieu de résidence en Occitanie.
- Capacité à soulever des questionnements en lien avec la thématique « Zones de confluence ».
- Originalité et intention artistique de la démarche photographique\*.
- Respect des éléments demandés pour la candidature.

**\* Sont prises en compte toutes démarches photographiques, plasticiennes autant que documentaires, dans la mesure où elles affirment une intention artistique, c'est-à-dire qu'elles portent un intérêt fort pour le médium photographique. En effet le médium photographique ne doit pas être seulement un moyen pour servir un propos mais doit être au cœur des enjeux de la production.**

## **9. Accompagnement professionnel par l'association Autres directions**

L'association Autres directions s'engage à accompagner les photographes sélectionnés qui le souhaitent, à réaliser dans le cadre du Lum Festival 2026 :

- Une demi-journée de lecture de Portfolio, afin de permettre aux photographes de rencontrer des professionnels et professionnelles de l'image de région Occitanie pour des retours constructifs et bienveillants sur leur production.
- Des tables rondes et des rencontres avec des photographes, ouvertes à tous dans le cadre de la programmation du festival.
- Une formation professionnelle, « Intervenir avec des publics, c'est cool », menée par le photographe Joseph Gallix (uniquement sur financement possible par le ou la photographe, auprès de l'AFDAS notamment)

## **10. Calendrier**

- Lancement de l'appel à projet : **Mardi 27 janvier 2026**
- Limite de dépôt des candidatures : **Dimanche 22 février à minuit**
- Réunion du comité de sélection : **Jeudi 26 février (le jury se donne une semaine après cette date pour donner un retour aux photographes)**
- Montage et ouverture des expositions : **A fixer entre le 6 et le 17 avril, avec l'équipe du Château et les photographes.**

**\* Crédit photographique - visuel de couverture : Anaïs Ondet, « Coup de coeur des médiathécaires » pour le programme du Zoom photo en médiathèques 2026**

**\* L'ADECC est soutenue pour ce programme la Région Occitanie, le Département de l'Ariège et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.**

# ANNEXE 1 : SALLES D'EXPOSITION

## Château de Seix

